

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

6740, boulevard Décarie

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017, à 19 heures, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, 6400, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la dimension de 2 unités de stationnement au sous-sol du nouveau bâtiment du 6740, boulevard Décarie.

Cette dérogation mineure permettrait que deux unités de stationnement, localisées au sous-sol, puissent avoir une profondeur de 5,2 m au lieu des 5,5 m, requis à l'article 572 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves